



COMMISSION FUTSAL

Procès-Verbal n° 8

Réunion du : **Mardi 28 Novembre 2023**

Président : **M. Patrick FAUTRAD**

Présent : **M. Christophe JOLY**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la Commission d'Appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var

ORDRE DU JOUR

- Information

INFORMATION

Sur nos deux clubs départementaux encore en lice au 3^{ème} Tour de la Coupe Nationale Futsal ce samedi 25 novembre 2023, seul la JS SEYNOISE FUTSAL a gagné son billet pour le prochain Tour.

Félicitations de la Commission au club de la JSS pour sa qualification à la Finale Régionale qui doit se jouer la semaine du 11 au 16 décembre 2023.

ST MAX FUTSAL s'est incliné en cours des prolongations (4 – 5) contre le club de LA CIOTAT. Félicitations à eux pour leur parcours.

*Prochaine réunion
Mardi 5 Décembre 2023*

Le Président : Patrick FAUTRAD